

Fonds pour la formation professionnelle

Bien que l'importance de la formation soit unanimement reconnue, la situation financière du canton de Berne a conduit à son affaiblissement lors des dernières années.

Tous les cantons romands, ainsi que Zurich, Argovie et Soleure ont mis en place un fonds pour la formation professionnelle. La question s'est déjà posée dans le canton de Berne en 2005, puisqu'il a été proposé la création d'un tel fond. Le Conseil-exécutif estimait à 16 millions le montant annuel que les entreprises bernoises pourraient verser, en application des modèles en vigueur dans les cantons du Jura ou de Neuchâtel. Il se disait alors défavorable à la création d'un fonds pour le soutien aux entreprises formatrices, tout en admettant toutefois que la question pourrait être revue ultérieurement, lorsque serait connue la liste, par branches, des fonds créés par les organisations du monde du travail. Selon le CJB et le CAF, le moment est opportun pour se repencher sur cette question, primordiale pour la formation de la relève dans les milieux économiques. Ils ont à cœur de soutenir la formation professionnelle duale. A cet effet, ils se sont adressés à la Direction de l'instruction publique pour que soit mis en place un fonds pour la formation professionnelle, cantonal ou régional. Cette proposition a fait suite à des démarches lancées par le CAF et le CJB auprès des chambres d'économie du Jura bernois et de Bienne – Seeland au cours des dernières années. Lors de cette consultation, ces deux chambres ont répondu positivement à cette demande. Elles se sont exprimées en faveur de la création d'un fonds cantonal ou régional pour la formation professionnelle.

A la lumière de ces éléments, le CJB et le CAF ont proposé au canton de poursuivre la réflexion en vue de créer un tel fonds. Il convient donc que le Conseil-exécutif crée un fonds de la formation professionnelle, idéalement cantonal, à défaut régional (Jura bernois-Bienne-Seeland), destiné à soutenir les entreprises formatrices.

Selon le principe de ce fonds, les entreprises l'alimenteront par le biais d'une cotisation, dont le montant sera proportionnel à leur importance (masse salariale, chiffre d'affaires ou autres critères à déterminer). La somme ainsi récoltée sera redistribuée aux entreprises fournissant un effort dans la formation des apprentis. Ce fond serait subsidiaire à ceux déjà instaurés dans certaines branches. En pareilles circonstances, les branches déjà pourvues de fonds sectoriels en seront exemptées.

Un tel fonds permettrait d'assurer le financement des offres de formation et d'éviter ainsi d'en supprimer pour des raisons financières. Il offrirait également l'opportunité de financer de nouveaux projets en matière de formation continue et de perfectionnement professionnel, mais pas aux soutiens individualisés. Il couvrirait en partie les frais généraux inhérents à la formation : organisation des cours interentreprises, matériel pour les examens d'apprentissage, organisation de stages et de formations en réseau, frais de préparation aux examens de brevets et maîtrises, organisation de cours de formation continue ainsi que diverses autres mesures incitatives. Il pourrait être administré à un comité formé de représentants du patronat, des syndicats et du canton. La situation économique du canton de Berne serait ainsi améliorée par le financement d'offres de formation supplémentaires. Ce fonds permettrait d'alléger la charge des entreprises, qui forment des apprentis et qui l'opportunité à leur personnel de suivre des cours de formation continue. Ces coûts souvent élevés seront ainsi plus supportable grâce à la solidarité générée par ce fonds.

Il est indispensable de stopper cette tendance qui met en péril l'avenir du canton. Le canton Berne, en tant que lieu de formation, se doit d'investir dans les infrastructures des institutions de formation et être en mesure de financer, si nécessaire, des offres de formation supplémentaires.